

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

04/22

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Isabelle FAURE

Édito

Nigelloises, Nigellois, chers voisins,

Depuis 2020, la Covid-19 nous contraint à vivre différemment : confinement, couvre-feu, gestes barrières, dépistage, etc... Cette période nous a rappelé combien le « bien-vivre ensemble » était important. Prendre soin des autres, de nos proches, est nécessaire, je dirais même essentiel.

La menace de l'épidémie se diluant, nous pensions enfin « revivre ». Mais une terrible menace, sombre et sourde, est à nos portes. La guerre en Ukraine et ses conséquences nous impactent déjà dans notre vie quotidienne. Se nourrir et se déplacer sont déjà problématiques pour certains d'entre-nous, et malheureusement, je pense que ce n'est que le début... Restons attentifs à notre entourage ! Par solidarité la façade de notre mairie s'est mise aux couleurs de l'Ukraine. L'entraide doit ainsi prendre tout son sens.

Isabelle FAURE

Fermeture de l'église

A l'occasion de la visite annuelle de maintenance du clocher, il a été constaté une dégradation importante de la charpente et de la toiture du clocher de l'église de notre village. Nous attendons les avis et les devis de plusieurs entreprises. En attendant par mesure de sécurité en accord avec l'affectataire de la paroisse, l'église reste fermée.



Répondons favorablement, à la mesure de nos moyens, aux sollicitations de l'État et des associations humanitaires.

Sachons apprécier les bonheurs simples en participant, notamment, aux manifestations que la Municipalité ou nos associations locales nous offrent. Nous avons la chance de pouvoir organiser de nouveau des événements festifs, retrouvons-nous !

Par ailleurs, dans les prochaines semaines, nous serons invités à élire notre futur Président de la République et nos députés. Pour que la démocratie et l'entente entre tous perdurent, que chacun échange, participe, en un mot se mobilise. C'est d'abord cela la vie d'un village. Et pour qu'il continue à exister n'hésitons pas à nous investir, à se soutenir et à se respecter les uns les autres.

Elections 2022

L'élection Présidentielle se déroulera les **10 et 24 avril 2022**.

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h00 à 19h00**.

Les nouvelles cartes électorales, qui vous seront envoyées juste avant le scrutin présidentiel, comporteront une nouveauté : un QR Code, qui vous renverra directement sur le portail des élections du Ministère de l'Intérieur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Ce portail est à votre disposition pour vous inscrire en ligne, pour vérifier sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e) (inscription d'office ou inscription volontaire), vérifier que vous n'avez pas été radié(e), connaître l'adresse de votre bureau de vote, vérifier votre état civil ou donner procuration.

Les élections législatives se dérouleront les **12 et 19 juin 2022**.

Nous vous rappelons l'importance de voter !

Station d'épuration des eaux usées - STEP

Après de nombreuses années d'études les travaux de la nouvelle station d'épuration ont commencé le 7 mars dernier.

Jean-françois TURPIN

Les travaux de la mairie - acte 2 !

Les travaux entrepris sur la toiture de la mairie sont terminés.

Durant les interventions, les accès au sommet de la toiture et plus particulièrement du clocher (ci-dessous cercle en rouge) ont permis de mettre en évidence une détérioration très avancée de la structure de ce dernier. Il a donc été nécessaire d'entreprendre dans l'urgence des travaux de consolidation et ainsi assurer la sécurité de la cour d'école jouxtant la mairie.

Sous la coordination de l'adjoint à l'urbanisme Thierry Cordelle, la mairie a donc décidé de mettre en œuvre les réparations nécessaires. Pour rappel, voici la liste des travaux réalisés à ce jour :

- Nettoyage de la couverture avec remplacement des ardoises abimées.

- Suppression de cheminées (en rouge sur la photo) et rénovation du clocher.

- Remplacement des fenêtres de toit (en rose sur la photo).

- Remplacement des chéneaux et zingueries (en vert sur la photo).

- Remplacement des descentes de gouttières (en violet sur la photo).

Voici également quelques photos intérieures de la mairie illustrant les dégâts conséquents des infiltrations de la toiture depuis quelques années. Après le séchage des murs dégradés, des travaux de rénovation seront entrepris.



2021 en chiffres à St Martin de Nigelles



17

Naissances



8

Mariages



4

Décès

Antoine MAURY

L'histoire de St Martin de Nigelles – Episode 2

Dans la gazette précédente, nous vous racontions l'histoire de notre village depuis la création du 1er chef-lieu il y'a 1247 ans jusqu'à l'apparition du nom « Saint Martin de Nigelles » au 12ème siècle et l'édification de l'église à cette époque.

Dans ce 2ème épisode, encore une fois grâce au formidable travail de Jean-Claude Foucart¹, nous continuons à vous conter l'histoire de notre village.

En 1497, un aveu² de la châtelaine d'Épernon, rendu au Roi par Marie de Luxembourg, cite plusieurs documents sur NIGELLES et SAINT MARTIN ainsi que sur plusieurs Seigneurs dont :

- Hélène (fille de Messire de Saint Martin)
- Pierre de Nigelles
- Robert de Nigelles
- Guillaume de Nigelles

Pierre de Nigelles tint le fief du même nom de la veuve de Raoul de Saint Court, et celui d'EGLANCOURT de Simon de Saint Martin.

Au 18ème siècle, on trouve les « notices »

1 - Jean-Claude Foucart a été conseiller municipal, 1er adjoint délégué aux finances pendant plusieurs mandats dans notre commune. Il a présenté en 1972, dans l'annexe au Bulletin Municipal, un texte retraçant très succinctement l'histoire de notre commune. Le temps passant et s'inspirant de documents prêtés par le Maire de 1965 à 1987 (Louis Sturbois) ainsi que des documents historiques sur les communes du Canton de Nogent le Roi, il publie un nouvel article plus complet dans un Bulletin Municipal de 1988. Il poursuit ses recherches et finit par publier un recueil complet sur la vie de notre village

2 - Aveu : déclaration

3 - Lieue : ancienne mesure de longueur variable

4 - Feux : foyers ou habitations

5 - Septier : il y'a 80 perches au septier

6 - Arpent : ancienne mesure agraire divisée en 100 perches variables selon les localités, de l'ordre de 35 à 50 ares

suivantes :

- 1670-1721 : Saint Martin de Nigelles appartient au Chevalier de Nogent le Roi, qui a haute, moyenne et basse justice à Épernon ;

- En 1707, Louis Nivert, maître de la ville d'Épernon est nommé à la charge de procureur fiscal de Saint Martin de Nigelles par Madeleine COLBERT, dame du dit lieu ;

- Puis il y eut la justice de FERVACHES, appartenant au seigneur de Villiers-le-Morhier ;

- Enfin il y eut également sur le territoire de la localité, la justice appartenant à Monsieur de la PERRUCHE ;

- En 1736, différents procès sont faits à la requête de Jean-Baptiste de la Planche de Mortiers, Seigneur de Saint Martin de Nigelles ;

- En 1777, le Duc de Noailles était alors Seigneur de Saint Martin de Nigelles, dont la fiche signalétique était la suivante :



Jean-Claude Foucart

o 2 lieues³ sur la rivière

o 143 feux⁴

o Seigneur : Monsieur le Duc de Noailles

o 1300 septiers⁵ de terre

o 40 arpents⁶ de bois

o 40 arpents de vigne

o 30 arpents de près

o 3 moulins

Dans le prochain épisode de cette série sur l'histoire de notre commune, nous vous proposons de découvrir l'ensemble des hameaux et l'étymologie de leurs noms !

Droit de réponse

Suite à un article paru dans la précédente gazette

Dans la Gazette de Saint-Martin de Nigelles de décembre 2021 (page 3), sous le titre « Un ordinateur en libre service » il est écrit (textuellement...) : « Souffrant d'un manque d'investissement depuis des années, une partie du parc informatique de la mairie était devenu obsolète, notamment un élément principal: le serveur. »

Afin de corriger cette contre-vérité, ce droit de réponse vous est adressé dans le cadre de la Loi du 29 juillet 1881.

Au cours des années 2017 à 2019, dans un contexte de stricte rigueur financière, nous avons procédé aux acquisitions de SIX nouveaux ordinateurs, d'un nouveau SERVEUR, l'intégralité des câbles réseaux a été remplacée ainsi que de nouvelles prises installées pour chaque poste de travail concerné. C'est en définitive tout le parc informatique de la mairie qui a été renouvelé et cette affirmation est évidemment vérifiable quant aux dates et montants respectifs de

ces investissements (Cf. : le compte 2183).

Nous nous étonnons que madame la Maire, en tant que membre de la commission des finances au cours de la mandature 2014/2020 et donc parfaitement informée, aujourd'hui directrice de la publication et, à ce titre unique responsable de son contenu, laisse paraître des informations pour le moins erronées.

Pierre BILLEN (maire 2014/2020)

Les événements à venir

Tournoi FIFA parent/ enfant

Samedi 30 Avril - A partir de 20h30
salle multi-activités

La mairie de St Martin-de-Nigelles et son équipe a le plaisir d'organiser son premier tournoi eSport parent/enfant, sur le jeu FIFA. Limitée à 16 équipes, inscrivez-vous vite pour devenir la première équipe à remporter le trophée !

Inscription Gratuite : <https://bit.ly/SMDNFIFA>



Tournoi de pétanques

samedi 14 mai
Rendez-vous devant la mairie

Le Comité des Fêtes de Saint Martin de Nigelles organise, à partir de 14h sur le boulodrome face à la Mairie un Concours de pétanque ouvert à tous.

Les inscriptions sont possibles au 07 83 28 95 91.

Les inscriptions sur place seront possibles à partir de 13H00.

Une buvette et restauration seront aussi possibles à partir de 12H00.



Nettoyage de printemps

Dimanche 15 mai - de 14h à 16h
Rendez-vous devant la mairie

Tous les enfants de la commune sont invités à participer à un nettoyage de printemps.

Des sacs de ramassage seront fournis aux enfants qui seront sous la responsabilité des parents. N'oubliez pas vos gants !

Nous clôturerons l'après-midi autour d'un goûter. Venez nombreux !

Possibilité de signaler votre venue en flashant le QR code suivant ou via le lien :

<https://bit.ly/NETTOYAGE>



Troc/ Bourse aux plantes

Dimanche 22 mai - à partir de 10h
Rendez-vous devant la mairie

SMDN.NATURE organise son deuxième troc /bourse aux plantes. Les exposants professionnels ne sont pas conviés. Vous pourrez échanger, vendre ou donner des plantes, arbustes, graines, petits matériels.

